

ANNEXE C

VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE, DU REGISTRE CONCERNANT LES MAUVAIS TRAITEMENTS ET DU REGISTRE DES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX ADULTES

Dans le cadre d'une demande de nomination d'un subrogé, le subrogé proposé doit obtenir une vérification du casier judiciaire, du registre concernant les mauvais traitements et du registre des mauvais traitements infligés aux adultes. **Les résultats de ces vérifications vous seront envoyés directement. Il vous incombe de les joindre à la demande ou de les envoyer au Bureau du commissaire aux adultes ayant une déficience intellectuelle.**

VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE

Il est possible de demander une vérification du casier judiciaire auprès du service de police de votre ville ou de votre municipalité ou, dans les régions rurales, auprès d'un détachement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). La vérification du casier judiciaire doit comprendre une vérification pour les personnes appelées à travailler auprès d'adultes ayant une déficience intellectuelle. Lorsque vous déposerez votre demande de vérification remplie au bureau de la police ou de la GRC, vous devrez normalement présenter deux pièces d'identité et payer les droits de demande requis. Le bureau de police vous fournira les résultats de la vérification. Si vous avez des questions au sujet de ce processus, veuillez les transmettre au service de police de votre ville ou de votre municipalité, ou au détachement local de la GRC (dans les régions rurales seulement). Les habitants de Winnipeg peuvent obtenir des renseignements en appelant le 204 986-6074 ou en consultant le site www.winnipeg.ca/police (en anglais seulement).

VÉRIFICATION DU REGISTRE CONCERNANT LES MAUVAIS TRAITEMENTS

Pour une vérification de ce registre, il faut présenter une demande à la Section du registre concernant les mauvais traitements en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Vous pouvez vous procurer les formulaires de demande en communiquant avec les Services de protection des enfants, dont les coordonnées se trouvent ci-dessous ou en ligne sur le site : www.gov.mb.ca/fs/childfam/child_abuse_registry_form.fr.html. Lorsque vous déposerez votre demande de vérification remplie à la Section du registre concernant les mauvais traitements, vous devrez normalement présenter des photocopies certifiées conformes de deux pièces d'identité valides et payer les droits de demande requis. Veuillez consulter la partie 3 du formulaire pour des renseignements sur le paiement. La Section du registre concernant les mauvais traitements vous enverra les résultats de cette vérification.

Pour plus de renseignements à propos de la vérification du registre concernant les mauvais traitements, vous pouvez communiquer avec le bureau dont l'adresse figure ci-dessous. C'est également à ce bureau que vous devez envoyer votre demande de vérification.

Services de protection des enfants

114, rue Garry, bureau 201

Winnipeg (Manitoba) R3C 4V5

Téléphone : 204 945-6967

Sans frais : 1 800 282-8069

Télécopieur : 204 948-2222

Courriel : car@gov.mb.ca

Site Web : www.gov.mb.ca/fs/childfam/child_abuse_registry.fr.html

REGISTRE DES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX ADULTES

Vous pouvez obtenir un formulaire de vérification du registre des mauvais traitements infligés aux adultes en communiquant avec le Bureau du commissaire aux adultes ayant une déficience intellectuelle par téléphone au 204 945-5039 ou 1 800 757-9857, par télécopieur au 204 948-3713 ou par courriel à calido@gov.mb.ca. Le formulaire et les instructions sur la façon de remplir ce dernier vous seront envoyés par la poste. Une fois rempli, le formulaire doit être transmis au registraire chargé du registre des mauvais traitements infligés aux adultes à l'adresse ci-dessous. Lorsque vous enverrez le formulaire au registraire, des photocopies certifiées conformes de deux pièces d'identité valides seront exigées. La vérification de ce registre est gratuite. La Section du registre des mauvais traitements infligés aux adultes vous enverra les résultats de cette vérification.

Veillez envoyer votre demande de vérification du registre des mauvais traitements infligés aux adultes à l'adresse suivante :

Registraire chargé du registre des mauvais traitements infligés aux adultes
Section du registre des mauvais traitements infligés aux adultes
114, rue Garry, bureau 305
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V7
204 945-4934

IMPORTANT

Lorsque vous recevrez les résultats des vérifications mentionnées ci-dessus, il vous incombera, en tant que subrogé proposé, de joindre les copies de tous les résultats à votre demande ou de les envoyer au Bureau du commissaire aux adultes ayant une déficience intellectuelle.